

FÉDÉRATION EUROPÉENNE DES PSYCHOTHÉRAPEUTES, PSYCHANALYSTES, PSYCHOSOMATOTHÉRAPEUTES

MEMBRES D'HONNEUR

Dr Gellmann
Dr Boyer
† Dr Dalens
Dr Lambert

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Dr R. Meyer
Secrétaire : M-T. Eckert
Trésorière : M-C. Platkowski
J-Y. Bland
M. Capron
A. Tudor
Dr Goetz
J-P. Vican
C. Barthel
F. Serre

JURY D'AGRÈMENT

Dr W. Zaruchas
Dr J-P. Goetz
Dr G. Coquelin
C. Dieu
C. Barthel
J-Y. Bland
M-C. Herzbrun

LE CODE ETHIQUE

DE LA PSYCHOTHERAPIE, PSYCHANALYSE ET PSYCHOSOMATOTHERAPIE

1. Exercer **LEGALEMENT** en étant déclaré comme professionnel. (libéral(e) ou salarié(e)).
2. **RESPECTER** la dignité de la personne en traitement
 - En connaissant ses propres limites professionnelles.
 - En s'engageant à orienter la personne en traitement vers un autre praticien si besoin.
 - En mettant en œuvre une recherche de moyens qui tend vers l'autonomie et le mieux-être du patient ou client.
 - En respectant ses croyances religieuses, politiques, philosophiques.
 - En n'utilisant aucune pratique, pression, de quelque ordre que ce soit, qui puisse mettre en péril l'intégrité du patient ou client (adhésion à un mouvement, une école, une communauté religieuse...etc. ...).
3. **S'INTERDIRE** toute pratique sexuelle avec les patients ou clients et les élèves en formation.
4. **S'INTERDIRE** et **INTERDIRE** tout passage à l'acte violent.
5. Fixer les **HONORAIRES** avec tact et mesure et s'interdire toute exploitation matérielle et financière.
6. **RESPECTER** et faire respecter la règle de **CONFIDENTIALITE**.
7. **GARANTIR** le secret professionnel.